

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le douze juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

* Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 juillet 2016

PRESENTS: Mmes DORNON Josiane, BOUCLY Lucienne, CONSTANTINI Nathalie, DODE Evelyne, DE LA ROSA Stéphanie, Mrs DARTAILH Jean-Louis, CALETTI Jean-Pierre, RUIZ Julien, RE Cédric

ABSENTS EXCUSES : Mme SERPETTE Angélique, Mr BRETAUDEAU Jean-Yves, Mr CHARPENTIER Lionel, Mme CASTETS Séverine, Mme MALLET Jacqueline, Mme ZAMMIT Nicole

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DODE Evelyne

procurations :

Mme SERPETTE Angélique à Mr RE Cédric

Mr BRETAUDEAU Jean-Yves à Mr CALETTI Jean-Pierre

Mr CHARPENTIER Lionel à Mme BOUCLY Lucienne

Mme CASTETS Séverine à Mme DE LA ROSA Stéphanie

Mme MALLET Jacqueline à Mme DODE Evelyne

Mme ZAMMIT Nicole à Mr Le Maire

ORDRE DU JOUR

Séance ouverte à 20 h 35

Ajout délibération « SUBVENTION A L'ASSOCIATION A.D.H (Association Aide aux Développement d'Hostens) »

Vote :

Pour : 9+6 proc

Contre : 0

Abstention :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Vote :

Pour : 6 + 4 proc

Contre : 0

Abstention : Mr RE Cédric, Mmes BOUCLY Lucienne, DE LA ROSA Stéphanie + proc Mme CASTETS Séverine et Mr CHARPENTIER Lionel

SUBVENTION A L'ASSOCIATION A.D.H (Association Aide aux Développement d'Hostens)

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention complémentaire pour l'année 2016, d'un montant de 2 000.00 euros à l'Association A.D.H. à HOSTENS (Gironde).

POUR: 8+ proc (Mr BRETAUDEAU Jean-Yves, Mme CASTETS Séverine, Mme ZAMMIT Nicole, Mme MALLET Jacqueline)

CONTRE :

ABSTENTION : proc (Mme SERPETTE Angélique et Mr CHARPENTIER Lionel)

Mme DORNON Josiane ne participe pas au vote puisqu'elle est membre d'ADH

DELIBERATION AUTORISANT MR LE MAIRE A SIGNER UN SOUS SEING CONCERNANT LA VENTE DU TERRAIN « STADE »

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre de ses fonctions, de l'autoriser à signer un sous seing pour la vente d'un terrain de 13800 m², situé sur le stade route de Bordeaux, pour un montant de 100 000 euros.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire, à signer les documents afférents au dossier.

POUR : 7 + proc : Mmes ZAMMIT Nicole, MALLET Jacqueline, Mr BRETAUDEAU Jean-Yves

CONTRE : Mmes DE LA ROSA Stéphanie, BOUCLY Lucienne +

Proc : Mmes CASTETS Séverine, SERPETTE Angélique, Mr CHARPENTIER Lionel

ABSTENTION : 0

DELIBERATION CONCERNANT UN CONTRAT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE- REALISATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire expose que, la réalisation d'un city stade est en projet.

Aussi, afin de réaliser celui-ci, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer un contrat d'assistance à Maître d' Ouvrage avec la « Assistance & Médiation » - située à LA BREDE(33) pour un montant estimatif de 950 euros

Cette somme sera prise au compte 2313 op 40

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer le contrat d'assistance.

POUR : 9 + 6 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR L'INFORMATISATION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la nouvelle bibliothèque.

A ce stade du projet, le coût de l'informatisation de ce nouveau bâtiment est estimé à 2 943.60 euros H.T

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible 25 % auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses :

Matériel informatique: 2 943.60 € H.T

Recettes :

Fonds propre : 1 207.70 € H.T

Aide de l'Association ADH 1 000.00 € H.T

Conseil Départemental de la Gironde 735.90 € H.T

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet son coût d'opération 2 943.60 euros H.T. et le plan de financement prévisionnel
- De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde une subvention au taux le plus élevé possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

POUR: 8+ 5 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme DE LA ROSA Stéphanie + proc Mme CASTETS Séverine

DELIBERATION RELATIVE AU DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose de définir une politique des collections de la Bibliothèque Municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque Municipale.

L'élimination des documents portera sur :

- Les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maison de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;
- De charge Madame DORNON Josiane, Responsable de la Bibliothèque Municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis.

Pour : 4+ proc Mme ZAMMIT Nicole et Mr BRETAUDEAU Jean-Yves

Contre : Mme BOUCLY Lucienne, Mrs RUIZ Julien, RE Cédric + proc : Mme SERPETTE Angélique et Mr CHARPENTIER Lionel

Abstention : Mmes DODE Evelyne, DE LA ROSA Stéphanie + proc Mme CASTETS Séverine
Mme DORNON Josiane ne participe pas au vote puisqu'elle est désignée

DELIBERATION RELATIVE A LA TARIFICATION DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que depuis la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire, la fréquentation n'a pas cessé de croître.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de demander une participation aux parents à hauteur de 0.50 € par séance à la rentrée scolaire de la rentrée de septembre 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents au dossier.

POUR : 6 + proc Mr Bretaudeau Jean-Yves, Mmes ZAMMIT Nicole, MALLET Jacqueline, SERPETTE Angélique

CONTRE : Mrs RUIZ Julien, Mmes DE LA ROSA Stéphanie, BOUCLY Lucienne + proc Mr CHARPENTIER Lionel, Mme CASTETS Séverine

ABSTENTION : 0

DELIBERATION CONCERNANT LA PROPOSITION PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LE TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement, les familles peuvent régler leurs factures « Accueil Périscolaire » et « Temps d'Accueil Périscolaire » soit en numéraires auprès de la Trésorerie de Belin Beliet, soit par chèque bancaire ou postal auprès du Trésor Public, soit par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la Trésorerie de Belin Beliet.

Nombre de nos concitoyens nous ont sollicité afin d'avoir la possibilité de régler par prélèvement automatique leurs factures.

D'un point de vue comptable, pour éviter les impayés, il est conseillé d'effectuer les prélèvements entre le 15 et le 20 du mois.

Aujourd'hui, les services municipaux, aussi bien que l'Administration du Trésor possèdent les logiciels permettant aux abonnés de procéder au règlement de leurs factures de « Accueil Périscolaire » et « Temps d'Accueil Périscolaire » par le prélèvement automatique sur leur compte bancaire ou postal.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de mettre en place le prélèvement automatique à compter de la rentrée de **septembre 2016**, une procédure de prélèvement automatique des factures émises au bénéfice des redevables qui souhaitent souscrire un contrat de prélèvement,
- de charge Monsieur le Maire de mettre en place cette procédure en liaison avec les services de la Trésorerie de Belin Beliet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives pour la réussite de cette opération.

Pour : 9 +6 proc

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION CONCERNANT LA REACTUALISATION DU PRIX DES REPAS DE LA CANTINE D'HOSTENS

Monsieur le Maire propose, à compter du 1^{er} septembre 2016 de réactualiser les prix du repas de cantine d'Hostens comme suit :

Tarif maternelle : 2.04 € au lieu de 1.96 €

Tarif primaire : 2.23 € au lieu de 2.14 €

Tarif instituteur : 3.90 € au lieu de 3.75 €

Tarif agents communaux : 2.60 € au lieu de 2.50 €

Le Conseil Municipal donne son avis et charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires.

POUR : 9 +5 proc

CONTRE : proc : Mr CHARPENTIER Lionel

ABSTENTION : 0

AVENANT N°3 SUR LE LOT N° 10 « CUISINE » ENTREPRISE CUISINOX RETENUE POUR LE MARCHE PUBLIC : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Entreprise CUISINOX située à TRESSSES (33) lot N° 10 « Cuisine » retenue pour le Marché « Extension et Restructuration du Groupe Scolaire », nous a informé de l'ajout d'une prestation au marché « Vaisselle ».

Le montant du lot n° 10 « Cuisine » est évalué par l'Entreprise CUISINOX située à TRESSSES (33) comme suit :

- un montant initial T.T.C de 49 200.00 € soit 41 000.00 € H.T
 - un avenant 1 T.T.C. de 1 380.00 € soit 1 150.00 € H.T.
 - un avenant 2 T.T.C. de 1 140.00 € soit 950.00 € H.T
 - un avenant 3 T.T.C. de 1 592.78 € soit 1 327.32 € H.T.
- portant le marché à T.T.C **53 312.78 €** soit **44 427.32 €** H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis.

La dépense sera prélevée à l'article 2313 sur l'opération 16 de la section d'investissement du Budget Communal.

Pour : 7 + 4 proc

Contre : Mmes DE LA ROSA Stéphanie, BOUCLY Lucienne, proc Mme CASTETS Séverine et Mr CHARPENTIER Lionel

Abstention : 0

DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE HOSTENS ET LA COMMUNE DE SAINT-MAGNE

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de signer une convention avec la Commune de Saint-Magne.

Il explique que, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 susvisé, la Commune d'Hostens met Mme ANDRES Valérie, Agent des services techniques, à disposition de la Commune de Saint-Magne du lundi 29 août 2016 au mercredi 31 août 2016, comme définie dans ladite convention jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au projet ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer ladite convention avec la Commune de Saint-Magne.

POUR : 9 + 6 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Intervillage : participation des élus

Ramassage des ordures ménagères : prévoir un courrier à la Communauté des Communes concernant le ramassage des poubelles

Pique-nique villageois : le 13 juillet 2016

Mme DELVEAUX Corinne remplace Mme MONIER Nathalie

Exposition ART : prévue fin septembre 2016 dans la salle des fêtes et à l'extérieur (invitation, vin d'honneur) ; le nouveau bâtiment qui abritera la bibliothèque

Séance levée à 21 h 45